

2024/07/07

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 JUILLET 2024 - Délibération n° 2024/07/07

Objet : CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET SES COMMUNES MEMBRES POUR L'ACHAT DE PAPIER POUR IMPRIMANTES ET COPIEURS.

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 juillet, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'Espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 02 juillet 2024, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le quorum n'ayant pas été atteint pour cette session, le Conseil s'est de nouveau réuni à la salle culturelle Confluences, commune de Bourgneuf, le 17 juillet 2024, à quinze heures sur la convocation en date du 10 juillet 2024, qui lui a été adressée par M. le Président. Le conseil pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum conformément aux articles L2121-17 et L5211-2 du CGCT.

Etaient présents : SIMON-CHAUTEMPS Franck - POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène - MALIVERT Jacques - BOSLE Alain - BUSSIERE Jean-Claude - SALADIN Christine - GRENOUILLET Jean-Yves - GAUDY Sylvain - PATAUD Annick - CAILLAUD Monique - FERRAND Marc - SUCHAUD Michelle - CATHELOT Guy - DAURY Claudine - PAMIES Jean-Michel -DEFEMME Catherine - DUBREUIL Raymond - GAILLARD Thierry

Etaient excusés : LAPORTE Martine - TROUSSET Patrick - DESLOGES Georges - FAURE Josette - COTICHE Thierry - DUBOUIS Sandrine - BOUDEAU Philippe - PACAUD Patrick - MOREAU Jean-Claude

Pouvoirs :

1. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène.
2. Mme LAGRAVE-MALIVERT donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques.
3. M. FINI Alain donne pouvoir à M. BOSLE Alain.

Suppléances : PICOURET Michel

Secrétaire de séance : Mme SUCHAUD Michelle

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
		Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
64	18	21			
Pour	Contre				
21	0	0	0	0	0

Pour donner suite au recensement des besoins mené auprès des Communes membres en termes d'achat de papier pour imprimantes et copieurs, M. Le Président propose de constituer un groupement de commandes piloté par les services de la Communauté de communes.

Ce groupement d'achats vise à mutualiser les besoins de papier afin de parvenir à un volume de consommation susceptible de recevoir des offres les plus compétitives possibles. Il sécurise l'ensemble des collectivités adhérentes au groupement.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention annexée à cette délibération. Elle fixe les rôles et obligations de chacun des membres du groupement.

La Communauté de communes, en tant que coordonnateur, procédera à la publication, l'analyse et l'attribution de l'accord-cadre en son nom et au nom des adhérents du groupement.

Les collectivités membres seront chargées de suivre l'exécution du marché et de payer les factures correspondant à leur besoin.

Le groupement est constitué pour la passation des marchés et leur renouvellement éventuel. Il s'éteindra à la fin du marché.

Il est à préciser que le groupement n'est pas doté d'une personnalité morale et que les collectivités conservent donc leur autonomie.

En conséquence, il est proposé au Conseil communautaire de retenir la procédure de groupement de commandes dont seront également membres :

- La Commune d'Ahun,
- La Commune de Saint Dizier Masbaraud,
- La Commune de Saint Hilaire La Plaine,
- La Commune de Vidaillat.

M. Le Président fait état de l'estimatif du besoin annuel de la Communauté de communes en terme d'achat de papier :

Désignation	Nombre de ramette	Prix Unitaire HT estimé	Prix total HT estimé
Papier blanc recyclé format A4 – 80 gr/m2	550	3,15 €	945,00 €
Papier blanc format A4 – 80 gr/m2	60		
Papier blanc recyclé format A3 – 80 gr/m2	10	7,35 €	147,00 €
Papier blanc format A3 – 80 gr/m2	10		

Après avoir entendu cet exposé, avoir pris connaissance du projet de convention, au regard du besoin et en après en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Autorise la constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition de papier, auquel participent les collectivités locales mentionnées précédemment ;
- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes relative à l'acquisition du papier, annexée à la présente délibération ;
- Autorise M. Le Président à signer la convention ainsi que tous les documents s'y rapportant ;
- Accepter que la Communauté de communes soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé ;
- Autorise M. Le Président à lancer l'accord-cadre à bons de commande, le notifier et signer l'acte d'engagement du marché en son nom et au nom de chaque membre du groupement de commande ;
- Autorise M. Le Président à signer tout autre document relatif à la présente délibération ;

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,

Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Pour le Président empêché

le **Vice Président**

Le Président,
Sylvain AUDY


Le Président
Creuse Sud-Ouest

Martine LAPORTE